

**CNIPSS**  
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
*Vous ne serez jamais seul*



**NISIF**  
National Social Insurance Fund  
*You will never live alone*



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

18 AVR 2019

DECISION N° 462/19/DG/CNPS DU .....

Portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 25 février 2019 pour les travaux de réhabilitation des parties communes de l'Immeuble Tour Du Wouri à Douala en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE**

- VU le Traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU Le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 012/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 25 février 2019 pour les travaux de réhabilitation des parties communes de l'Immeuble Tour Du Wouri en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence.
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 27 mars 2019.

**DECIDE :**

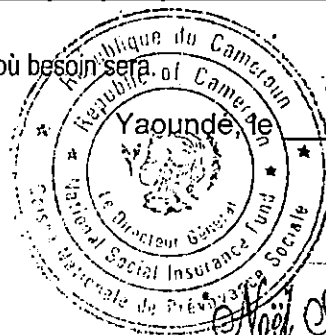
**Article 1<sup>er</sup>.** - L'Entreprise, ci-après désignée, est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus visé :

| Lot | Attributaire                                 | Montant HTT | Délai d'exécution |
|-----|--|-------------|-------------------|
| 1   | STE DOH ET FRERES SARL<br>B.P 13 717 Yaoundé | 118 927 935 | 90 jours          |
| 2   | STE DOH ET FRERES SARL<br>B.P 13 717 Yaoundé | 135 764 008 | 90 jours          |

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- PCA
- ARMP (pour publication)
- CIPM
- DFP
- DAG/SM



18 AVR 2019

*Noël Alain Olivier Mekute*